

<https://www.pressegauche.org/Tarif-preferentiel-de-Hydro-Quebec-au-terminal-de-liquefaction-de-Saguenay-les>



Tarif préférentiel de Hydro-Québec au terminal de liquéfaction de Saguenay les contribuables paieront plus de miliards de \$ sur 25 ans



Date de mise en ligne : mardi 5 novembre 2020

- Politique québécoise - Environnement -

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Montréal, 30 octobre 2020 : La séance du BAPE du 29 octobre, en après-midi, a mis en lumière le privilège tarifaire de plus de 3,5 milliards de \$ sur 25 ans que recevra GNL-Québec pour son terminal d'exportation à Saguenay. En effet, le tarif L (industriel) permet à une entreprise de payer moins cher son électricité que ce qu'elle coûte à produire à Hydro-Québec. Le bloc de 550 mégawatts attribué à GNL-Québec correspond environ au tiers du complexe La Romaine, une fois terminée la mise en opération.

"Dans le contexte de la transition énergétique, chaque kWh d'énergie propre doit faire l'objet d'une allocation optimale du point de vue économique et écologique. La capacité du complexe La Romaine devrait alimenter la transition du Québec hors des énergies fossiles plutôt que de contribuer à s'enfoncer dans une énergie du passé", souligne Éric Pineault, professeur à l'Institut des Sciences de l'Environnement de l'UQAM.

Le manque à gagner de base de 130M\$ repose sur la méthode du coût évité, méthode employée par Hydro-Québec pour déterminer le coût lié à la production de nouveaux projets. Si on considère le coût de construction du complexe La Romaine, le privilège tarifaire augmente à 353M\$ par année. Dans les deux cas s'ajoute 20% de réduction supplémentaire sur le prix payé par le terminal, soit 43M\$, pour les 6 premières années. La tableau suivant illustre la taille de ce privilège en fonction des coûts de production considérés pour l'électricité, répartis par emploi créé :

Privilège tarifaire accordé par Hydro-Québec à Énergie Saguenay en fonction du mode d'établissement des coûts, par année et par emploi créé

Annuelle (M\$)

Par emploi, pour 300 emplois (milliers \$/an)

Par emploi, pour 250 emplois (milliers \$/an)

Subvention totale (M\$ pour 25 ans)

Coût évité, six premières années

173

577

693

Coût évité, années subséquentes

130

433

519

3 504

Coût de la Romaine, six premières années

397

1 322

1 587

Coût de la Romaine, années subséquentes

353

1 178

1 413

9 092

Le montant astronomique du privilège tarifaire devrait éclairer le gouvernement dans sa décision d'autoriser ou non le terminal Énergie Saguenay. Le manque à gagner dans les coffres de l'État pourrait atteindre 1 587M\$ par emploi permanent par année dans le scénario où on considère les coûts réels de la construction de nouveaux projets comme La Romaine avec la création de seulement 250 emplois, pour un manque à gagner total de 9 milliards de \$ sur 25 ans.

"On comprend que le tarif L peut servir de levier à la création d'emploi et au développement économique. Cependant, la taille du privilège tarifaire justifie que tous les contribuables aient leur mot à dire sur la mise en chantier du terminal de liquéfaction. Élu comme chevalier de la lutte au gaspillage de fonds publics, pourfendeur de la cimenterie de Port-Daniel (qui n'aura coûté aux contribuables québécois que 700M\$) François Legault doit reculer dans son appui aux milliardaires derrière le terminal de liquéfaction étudié par le BAPE" conclut Pascal Bergeron, porte-parole d'Environnement Vert Plus et auteur du mémoire.

Présentation d'Éric Pineault devant les commissaires du BAPE

[<https://drive.google.com/file/d/1BL...>](https://drive.google.com/file/d/1BL...>)

Présentation de Pascal Bergeron devant les commissaires du BAPE

[<https://drive.google.com/file/d/1u8...>](https://drive.google.com/file/d/1u8...>)

Organisation active en Gaspésie et, plus spécifiquement, dans la Baie-des-Chaleurs, Environnement Vert Plus (EVP)

travaille depuis plus de trente ans à la protection de l'environnement, entre autre en fouillant scrupuleusement les projets industriels qui envahissent le territoire.

Notamment, EVP allait gagner une poursuite contre la cimenterie de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec pour forcer la tenue d'un BAPE sur le projet lorsque les libéraux de Philippe Couillard ont cassé la poursuite en adoptant la loi affirmant que la cimenterie n'avait pas besoin de BAPE (Projet de loi n° 37, Loi confirmant l'assujettissement des projets de cimenterie et de terminal maritime sur le territoire de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons au seul régime d'autorisation de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement < <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-...>>).

On se souviendra que François Legault avait déchiré sa chemise sur la place publique, dénonçant le gigantesque gaspillage de fonds public, au moins 5 fois moindre que celui promis par l'érection du terminal de liquéfaction à Saguenay.

Pascal Bergeron
Porte-parole, Environnement Vert Plus